



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 904-07

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 904-07 modifiant le règlement n° 904 a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023 et qu'il est entré en vigueur le 12 juin 2023, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon. Ce règlement vise à :

- Retirer les mentions faites à la zone I-415 dans le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 904.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 13 juin 2023.

Luc Drouin
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier